REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNAUTE DE COMMUNES FIUM'ORBU-CASTELLU

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT DE HAUTE CORSE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE SEANCE DU 18 DECEMBRE 2023

RECONVOCATION SUITE A ABSENCE DE QUORUM

<u>Nombre de membres</u>	
en exercice	38
présents	18
absents ayant donné pouvoir ou	
procuration	7
Absents	13
Votants	25
Pour	25
Contre	0
Abstention	0
Date de la convocation	
12 décembre 2023	
Date d'affichage 19 décembre 2023	

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre à dix-huit heures trente, l'assemblée délibérante légalement convoquée par le Président, s'est réunie dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Philippe VITTORI, 1er Vice-Président, remplaçant le Président empêché.

<u>Présents</u>: Michel GALINIER, Angèle MANFREDI, Ange PIERI, Marie-Toussainte SISTI-BALARD, Dominique FRATICELLI, Ghjuvan Santu LE MAO, André ROCCHI, Anne Marie CHIODI, Christian PAOLI, Philippe VITTORI, François TIBERI, Marlène GIUDICELLI, Jean Marc PINELLI, Georges MORACCHINI, Philippe GIOVANNI, Guy MOULIN PAOLI.

<u>Suppléés</u>: François BENEDETTI par louis VINCENTI, Jean Noël GIUDICI par Guillaume SANTONI.

Absents ayants donné pouvoir: Francis GIUDICI à Angèle MANFREDI, Antoine OTTAVI à Philippe VITTORI, Marie MONTI FOUILLERON à Marie-Toussainte SISTI-BALARD, Xavier LUCIANI à Dominique

FRATICELLI, Muriele ELEGANTINI à André ROCCHI, Agnulina ANDREANI à Anne Marie CHIODI, Dominique VILLARD ANGELI à Ghjuvan Santu LEMAO.

<u>Absents</u>: Marie Félicia CRISTOFARI, Marion PAOLINI, Don Marc ALBERTINI, Jacques BARTOLI, François MARTINETTI, Jean Jacques FRATICELLI, Sébastien, GUIDICELLI, Esteban SALDANA, Lisa FRANCISCI, Jean Noël PROFIZI, Josette FERRARI, Stella MORACCHINI, Philippe SUSINI.

Secrétaire de séance : Angèle MANFREDI.

<u>Délibération n° 7623 Objet : Création du label « Attori indiati » et d'un comité de labélisation dans le cadre de la RS</u>

Par délibération en date du 30 juin 2023, la Communauté de communes Fium'Orbu-Castellu en vertu de l'article L.2333-78 du code Général des collectivités Territoriales a pris la décision d'instaurer la Redevance Spéciale sur son territoire.

Afin d'encourager les producteurs non ménagers, redevables de la redevance spéciale à s'engager dans une démarche de réduction de leurs déchets, la CCFC propose de créer un levier incitatif par l'intermédiaire d'un label : « Attori Indiati ».

Adhérer au label des acteurs engagés dans l'éco-responsabilité permet de développer des actions efficaces grâce à des conseils et un accompagnement personnalisé, valoriser son organisation et ses

REÇU EN PREFECTURE

1e 20/12/2023

Application agréée E-legalite.com

99 DE-02B-200033827-20231218-7623-DE

bonnes pratiques en prouvant sa démarche éco-responsable et bénéficier d'un abattement forfaitaire sur sa Redevance Spéciale.

Les prétendants devront présenter un dossier de candidature et répondre à plusieurs critères référencés dans une charte d'engagements. Devenir « Attori Indiati » est une démarche volontariste et exigeante. Les établissements qui souhaitent être labellisés seront suivi et accompagnés par la CCFC afin de garantir la réalisation effective des actions en faveur de la réduction des déchets et de la protection de l'environnement.

Pour garantir la qualité du label, il est proposé de constituer un comité de labélisation composé du Président, du 1^{er} Vice-Président délégué aux déchets, de deux agents du pôle technique déchets ainsi que de deux élus volontaires du Conseil Communautaire.

Le comité de labélisation aura pour objectif d'examiner les dossiers de candidature et de décerner les labels à ceux qui auront remplis les critères nécessaires.

Il sera composé de droit du Président de la CCFC, du Vice-Président en charge de la gestion des déchets, de deux agents techniques du pôle déchets en charge de la RS, de 3 membres du Conseil communautaire désignés ci-dessous.

Le label « Attori Indiati » sera régit par un règlement et une charte d'engagements en annexe de la présente délibération.

Il est proposé au Conseil Communautaire,

- de valider la création du label « Attori Indiati »
- d'approuver le règlement du label « Attori Indiati » ci-annexé
- de désigner 3 membres du comité de labélisation

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

A l'unanimité des membres présents,

- -Approuve le déploiement du label « Attore Indiati » à compter du 1er janvier 2024,
- **Désigne** MM. TIBERI Francois, LE MAO Ghjuvan Santu, MOULIN-PAOLI Guy, comme membres du comité de labélisation en complément des membres de droit désignés ci-dessus.
- Autorise le président à signer tout document relatif à cette affaire ;

Extrait conforme au registre des délibérations de la communauté de communes Fium'Orbu -Castellu Le 1^{er} Vice-Président, Philippe VITTORI

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le Le 1^{er} Vice-Président, Philippe VITTORI